



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Désignation

La société Institut Régional d'Hypnose et Thérapies Brèves (IRHTB) désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 2 impasse Francis Carco, 21600 Longvic. L'IRHTB met en place et dispense des formations inter-entreprise ou intra-entreprises, à Longvic et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'Institut Régional d'Hypnose et Thérapies Brèves pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'IRHTB implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, l'Institut Régional d'Hypnose et Thérapies Brèves s'engage à fournir un devis à la demande du client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

Modalités d'inscriptions :

par l'entreprise

Modalités d'inscription : L'ENTREPRISE certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requises du stagiaire pour suivre la formation choisie. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée ; Si l'effectif maximum est dépassé (10 à 15 stagiaires selon les formations et hors formations internationales), une liste d'attente est établie. Avec l'accord de l'intéressé, un report d'inscription est proposé. L'inscription sera validée par la réception du bulletin d'inscription et après retour de la convention de formation signée par l'entreprise. En l'absence de ces documents, L'IRHTB se réserve le droit de refuser votre inscription. Les présentes conditions générales prévalent sur toutes conditions générales de commande de l'ENTREPRISE.

Modalités de règlement : Une facture et une attestation de présence seront envoyées à la fin de la formation. Les prix indiqués comprennent la formation avec un support pédagogique hors frais de transport, d'hébergement et de restauration. Toute formation commencée est due en totalité à l'exception des cas de force majeure.



à titre individuel

Modalités d'inscription : Le STAGIAIRE certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requises pour suivre la formation choisie. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée ; Si l'effectif maximum est dépassé (10 à 15 stagiaires selon les formations et hors séminaire), une liste d'attente est établie. Avec l'accord de l'intéressé, un report d'inscription est proposé à la session suivante.

L'inscription sera validée par la réception d'un bulletin d'inscription et le retour du contrat de formation signé accompagné, et le paiement de la formation (par chèque ou en ligne). En l'absence de ces documents, l'Institut Régional d'Hypnose et Thérapies Brèves se réserve le droit de refuser votre inscription. L'IRHTB adressera une convocation avec les informations pratiques 10 jours avant le début de la formation. Une facture sera remise le dernier jour de la formation, et une attestation de présence à la fin de la formation sera remise en main propre ou envoyée par mail. Les prix indiqués comprennent la formation avec un support pédagogique, hors frais de transport d'hébergement et de restauration. Toute formation commencée est due en totalité à l'exception des cas de force majeure.

Prix et modalités de paiement

L'IRHTB étant exonéré de TVA pour la formation continue aussi les prix des formations sont indiqués en euros net. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Pour les formations courtes : (de 1 à 3 jours) : un premier versement de 30 % correspondant aux dommages et intérêts en cas d'annulation sera réglé à la signature du contrat, le solde le 1er jour de la formation.

Pour les formations longues : (plus de 3 jours) : un premier versement de 30 % correspondant aux dommages et intérêts en cas d'annulation sera réglé par le stagiaire à la signature du contrat, puis les versements complémentaires seront réglés en début de formation.

Pour les entreprises l'acompte de 30% n'est pas demandé et le paiement s'effectue en totalité à réception de la facture.

Les réductions prévues :

- les personnes s'inscrivant à titre individuel bénéficient d'un tarif préférentiel déjà intégré dans la convention ou le devis.
- les formations intensives ne donnent lieu au tarif réduit intensif qu'à la condition que les semaines soient effectuées dans leur programmation initiale.



Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de compétence (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'IRHTB ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse contact@irhtb.fr. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 10% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

Report par l'Institut Régional d'Hypnose et Thérapies Brèves : Si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, l'IRHTB se réserve le droit d'ajourner le stage sept jours avant la date prévue. Dans ce cas une proposition de report à une autre date sera proposé aux inscrits. En cas de refus du report, les montants versés seront remboursés intégralement dans un délai de 30 jours après signification du refus de reporter le stage.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'Institut Régional d'Hypnose et Thérapies Brèves ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.



Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'IRHTB sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'Institut Régional d'Hypnose et Thérapies Brèves et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Dijon.